



AVIS DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉTUDIANTS

Après avoir abordé une première fois le domaine de l'enseignement universitaire avec un avis sur l'évaluation des enseignements, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école a inscrit à son programme de travail la question de l'évaluation des acquis des étudiants.

Pour nourrir ses réflexions, il a demandé à Marc ROMAINVILLE, professeur à la faculté de Namur, un rapport sur la question de « *l'évaluation des acquis des étudiants dans l'enseignement universitaire* ». Ce rapport – qui comme tous les rapports commandés par le Haut Conseil n'engage pas celui-ci, mais reflète les analyses et les propositions du rapporteur – est public et peut être consulté sur le site du Haut Conseil : <http://cisad.adc.education.fr/hcee>, à la rubrique « publications ».

Les connaissances dont on dispose sur les acquis des étudiants sont très fragmentaires.

Que savent les étudiants ? Que savent-ils faire ? On ne dispose aujourd'hui que de peu de données sur ces questions, que de peu d'enquêtes et d'études, et ceci, aussi bien au plan local que national, voire international. Au plan national, on ne sait pas comparer les acquis des étudiants selon le type d'établissement qu'ils fréquentent (université « traditionnelle », IUT, lycée post-baccalauréat, école, etc.), pas plus qu'on ne peut apprécier ces acquis

selon les formes d'enseignement et d'apprentissage qui leur sont proposées (cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, recherches personnelles, etc.). Quant aux enquêtes internationales, si elles commencent à avoir largement exploré les niveaux primaire et secondaire, jusqu'à présent elles n'ont pas abordé l'enseignement supérieur.

Il n'existe donc pas de données standardisées qui permettraient des comparaisons inter ou intra-nationales. Il n'existe pas non plus de résultats qui permettraient de confronter des acquis effectifs à des objectifs poursuivis par l'enseignement supérieur.

Pourtant, des travaux – réalisés pour l'essentiel dans d'autres pays que la France – fournissent des aperçus fragmentaires sur ce que sont les acquis des étudiants ; ils permettent également de s'interroger sur la perception de ce que sont ou devraient être ces acquis.

Des études font ainsi ressortir un écart sensible entre ce que veulent mesurer les examens et ce que les étudiants estiment avoir acquis, d'une part, et ce qu'attendent leurs futurs employeurs, d'autre part : les étudiants et les employeurs mettent plutôt en avant des compétences générales, des savoir-faire (capacités en matière d'organisation personnelle, capacités à faire face aux situations, à traiter des problèmes complexes ; compétences relationnelles, de communication) que les savoirs relevant des finalités académiques de l'enseignement supérieur.

Ces impressions peuvent être liées au fait que l'on a fort peu d'études précises sur les compétences acquises dans les disciplines enseignées. Tout au plus peut-on dire que des travaux ponctuels et partiels – essentiellement anglo-saxons – permettent de penser que les étudiants en savent plus en quittant l'enseignement supérieur qu'à l'entrée de celui-ci (ce qui est heureux !). Ces travaux insistent sur le fait que ces étudiants semblent surtout avoir acquis des savoir-faire cognitifs généraux qui leur permettront de continuer à apprendre et à traiter des problèmes nouveaux. En revanche, ils ne permettent pas de dire grand-chose de ce que sont les acquis effectifs par rapport aux ambitions, affichées ou non, des formations qu'ils ont suivies.

Les pratiques réelles d'évaluation sont mal connues

Les tâches d'évaluation occupent une place importante – et de plus en plus importante – dans l'exercice du métier d'enseignant-chercheur, mais on sait peu de choses sur la façon dont ces enseignants-chercheurs s'acquittent de cette mission. De plus, l'évaluation n'est pas considérée comme une des composantes de leur professionnalité.

Ces tâches d'évaluation peuvent occuper jusqu'à un tiers de l'année universitaire. Certains attribuent cette lourdeur à la massification et la « modularisation » de l'enseignement universitaire, qui se traduisent par une multiplication d'examens parfois déconnectés les uns des autres, une raréfaction des oraux, des corrections de masse, etc. L'organisation des examens a ainsi relégué au second plan les réflexions pédagogiques sur l'évaluation.

Une grande hétérogénéité caractérise les pratiques d'évaluation aussi bien en ce qui concerne les dispositifs et les procédures, que les exigences et les critères, et ceci d'une discipline à l'autre et d'un établissement à l'autre, comme à l'intérieur d'une même filière de formation. Cette hétérogénéité est liée, notamment, au fait que les étudiants reçoivent un enseignement dont les contenus et les objectifs peuvent être très différents selon l'établissement où ils font leurs études. Elle nuit à la qualité de l'évaluation, prive de la possibilité de comparer des résultats et *a fortiori* d'en suivre l'évolution dans le temps.

Par ailleurs, ces pratiques sont peu explicites : on ne sait pas vraiment sur quels critères sont

évalués les étudiants de telle ou telle formation, dans telle ou telle université. Il n'existe généralement pas d'inventaire formalisé des connaissances et des compétences attendues dans la mesure où les formations ne sont pas définies en termes d'objectifs à acquérir, mais en termes de contenus, en fonction de considérations historiques, locales, voire personnelles. C'est donc une évaluation normative – qui cherche à classer les étudiants les uns par rapport aux autres, plutôt qu'à mesurer les compétences acquises par rapport à des objectifs de formation – qui domine.

Enfin, dans la mesure où les exigences et les modalités de l'évaluation « pilotent » l'apprentissage, il faut s'interroger sur la perception qu'ont les étudiants des pratiques d'évaluation et sur l'impact de ces pratiques sur la qualité de leurs apprentissages. L'évaluation par restitution – souvent pratiquée dans le premier cycle où les effectifs sont très importants – est peu compatible avec de hautes exigences et, dans l'ensemble, les pratiques d'évaluation actuelles restent avant tout conçues pour tester des connaissances factuelles et des savoirs formels. Les étudiants sont d'ailleurs fort critiques à ce sujet et étudient superficiellement, parce qu'ils savent qu'ils seront interrogés superficiellement.

Cet état de fait a des effets dommageables, des enjeux importants incitent à le modifier.

Il est nécessaire d'apprécier valablement les acquis des étudiants des universités aux yeux des employeurs et au plan européen. Au-delà du fait que l'absence de cette appréciation risque de vider de son sens la valeur nationale des diplômes, elle rend impossible le nécessaire débat sur l'adéquation des acquis des étudiants aux compétences attendues par le monde économique et social. Ceci devient d'autant plus important aujourd'hui que les publics universitaires sont beaucoup plus diversifiés qu'ils l'étaient à l'époque où l'université préparait essentiellement aux fonctions de l'enseignement, de la recherche et du secteur public.

Il faut donner aux responsables politiques les moyens de piloter les formations et leur évolution et de réguler le fonctionnement et les pratiques des établissements. En effet, il est loin d'être évident qu'il y ait un lien entre la réputation d'une institution d'enseignement supérieur

et les progrès effectifs de ses étudiants. Or, la possibilité de mettre en rapport les progrès des étudiants avec les modalités et les coûts de leur formation est un enjeu essentiel puisque ces modalités et ces coûts sont très différents entre universités, écoles, IUT, lycées post-baccalauréat, etc. Ceci implique, non seulement une connaissance des acquis en fin de formations, mais aussi une appréciation des acquis à l'entrée de ces formations.

Une exigence de transparence et de compte rendu s'impose au service public de l'enseignement supérieur comme à tout autre service public. La lisibilité du contenu des formations et de ce que certifient les diplômes est indispensable pour permettre la mobilité des étudiants dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. La création de l'Agence européenne de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur incite à l'évaluation des acquis des étudiants et, faute pour le service public de la réaliser, le marché s'en chargerait.

Dans le contexte de l'accroissement de l'accès à l'enseignement supérieur, rester ambigu quant aux objectifs des formations et à leurs critères d'évaluation défavorise les « nouveaux » étudiants par rapport à ceux qui connaissent les règles implicites. L'équité, aussi, exige la transparence à cet égard. De même, la transparence de l'évaluation favorise la motivation et l'engagement des étudiants dans l'apprentissage. S'ils doivent passer leur temps à essayer de comprendre les règles, ils n'apprennent pas.

Une volonté politique forte doit soutenir la mise en place de dispositifs d'évaluation des acquis des étudiants qui contribuent au pilotage national du service public d'enseignement supérieur et à la qualité des formations qui y sont délivrées.

L'évaluation n'est pas indépendante de la façon dont sont conçus les diplômes et les formations ; elle n'est pas non plus indépendante des méthodes, voire des supports d'enseignement. On ne saurait donc l'améliorer en modifiant les seules pratiques d'évaluation.

- Le Haut Conseil est ainsi conduit à insister tout d'abord sur **le rôle et la responsabilité politiques qui sont ceux de l'État** dans la définition des diplômes nationaux et de leurs conditions de mise en œuvre. Il lui appartient de garantir que

les contenus et les objectifs de ceux-ci sont correctement vérifiés et il doit donner sa caution quant à la qualité des processus mis en œuvre au plan local pour valider les acquis. Ce n'est pas la diversité qui est gênante en la matière, mais l'opacité.

La qualité des pratiques d'évaluation, leur adéquation aux contenus des formations doivent être prises en compte lors des habilitations, dans le cadre de la contractualisation et, plus généralement, dans toutes les procédures de régulation et de pilotage du service public national d'enseignement supérieur. Les évaluations d'établissements pratiquées par le Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (CNE) devraient les considérer systématiquement.

- Ensuite, le **pilotage national du service public de l'enseignement supérieur** requiert **une meilleure connaissance des acquis – et surtout des progrès – des étudiants**, ce qui suppose que l'on soit capable d'évaluer – et de comparer – leurs compétences à l'entrée et à la sortie des différentes institutions d'enseignement supérieur qu'ils fréquentent.

Pour ce faire, il faut mettre au point un instrument de pilotage national et local qui ne se substituerait bien évidemment pas aux certifications délivrées par les établissements ; il convient d'explorer la possibilité de réaliser des enquêtes sur échantillon, sur le modèle des évaluations-bilans que réalise la DEP à différents niveaux de la scolarité primaire et secondaire. Ces évaluations-bilans devraient porter notamment sur des compétences générales et de haut niveau, pour lesquelles l'élaboration d'épreuves standardisées s'avère délicate ; des recherches à ce sujet devraient être engagées.

Dans l'immédiat, les collaborations permettant la **mise au point d'épreuves communes à l'entrée – voire à la sortie – d'une filière**, telle que *Message* pour les maîtrises de sciences de gestion devraient être encouragées. La simple comparaison des pratiques et des standards au sein d'une filière constituerait un premier pas intéressant.

Plus largement, un **programme de développement des études sur les résultats et les effets de l'enseignement supérieur** mériterait d'être engagé.

- Il convient, enfin, **de développer une évaluation locale, efficace, fidèle et transparente, des acquis.**

Cela implique en priorité de **clarifier le contrat pédagogique avec les étudiants** en leur proposant une explicitation préalable des exigences requises et des acquis attendus à l'issue de chaque formation et de chaque enseignement. Ce devrait être l'occasion d'un travail d'équipe des enseignants-chercheurs, formalisé sous forme de profils de compétences, étape indispensable pour pouvoir passer d'une évaluation normative à une évaluation critériée et formative.

Il doit être possible, en la matière, de s'appuyer sur de premières réalisations et cette question devrait figurer dans l'auto-évaluation des établissements, dans leurs processus de régulation et dans l'évaluation de leurs enseignements. Les établissements qui mettent en œuvre de « bonnes pratiques » devraient bénéficier de « retours » dans le cadre de la politique contractuelle.

Dans la mesure où les évaluations constituent un moyen de piloter les apprentissages et les activités des étudiants, il faut les infléchir pour inciter les étudiants à acquérir davantage des compétences comme l'autonomie, l'esprit d'initiative, l'esprit critique, les capacités de réflexion et de synthèse, en leur proposant des épreuves synthétiques portant sur plusieurs enseignements, et ceci de façon évidemment différenciée selon les formations et les cycles de l'enseignement supérieur.

Le Haut Conseil se doit d'insister encore, comme il l'a déjà fait dans son avis sur l'évaluation des enseignements à l'université, sur l'effort à réaliser en matière de formation à l'enseignement des jeunes enseignants-chercheurs. Cette formation devrait faire toute leur place aux questions touchant à l'organisation des formations et des évaluations.



La fiabilité de l'évaluation des acquis et des progrès des étudiants est essentielle pour assurer la qualité des formations délivrées et attester de celle-ci aux yeux des employeurs et de l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur, entre lesquelles la mobilité des étudiants est appelée à se développer, en particulier dans le cadre européen.

Mais, au-delà de cette nécessaire amélioration de l'évaluation certificative, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école juge indispensable que soient rapidement envisagées des évaluations-bilans permettant d'apprécier et de comparer les progrès que les différentes filières de l'enseignement supérieur assurent à leurs étudiants. Les responsables politiques en ont en effet besoin pour piloter l'évolution de ces filières dont les coûts sont très contrastés.

Avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école

Directeur de la publication : **Christian FORESTIER**

Secrétariat général : 3/5 boulevard Pasteur 75015 – PARIS

Tel : 01 55 55 77 14

Mèl : hcee@education.gouv.fr

ISSN en cours

Conception et impression – DEP/Bureau de l'édition